RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE – FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 21

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025

OBJET : Convention entre l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie et le CCAS de Levallois dans le cadre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Seniors) - Année 2025

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 juin 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 23 juin 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :
Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /
Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250623-20250621-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

CONVENTION ENTRE L'AGENCE INTERDEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE ET LE CCAS DE LEVALLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ÔYES (HAUTS-DE-SEINE ÉTUDIANTS SENIORS) - ANNÉE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors, comme l'an passé, le Département des Hauts-de-Seine a confié à l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie la mise en place du dispositif de lutte contre l'isolement social ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Séniors), durant la période estivale par le biais d'un appel à candidatures auprès des CCAS et des SSAD,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce dispositif, la candidature du CCAS de Levallois a été retenue, à nouveau, pour bénéficier d'un soutien financier pour l'emploi d'agents de convivialité auprès de seniors isolés durant les mois de juillet, d'août et de septembre 2025,

CONSIDÉRANT le projet de convention définissant les conditions de mise en œuvre et le montant de la participation financière allouée par rapport au nombre d'agents de convivialité recrutés,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE — D'approuver les termes de la convention, annexée à la présente délibération, entre l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois dans le cadre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Étudiants Seniors) au titre de l'année 2025, et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-Présidente du C.C.A.S à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ 92300 LEVALLOIS PERRET ★

Pour extrait conforme.
Par Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250623-20250621-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025